

Auch, le 21 février 2011

DIRECTION DES SERVICES
DU CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

La télédéclaration des aides PAC dans le Gers – Campagne 2011

Les aides animales :

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Gers vous invite pour la campagne PAC 2011, à télédéclarer vos dossiers d'aide. Après les aides aux ovins et aux caprins, la prochaine échéance concerne la Prime au Maintien du Troupeau de Vache Allaitante (PMTVA). **La télédéclaration de la PMTVA sera ouverte du 1er mars au 16 mai 2011 inclus.** Afin de vous guider et de vous assister pas à pas dans cette démarche, la DDT a mis en place cette année un numéro d'appel direct : 05.62.61.47.14. Vous pouvez dès maintenant composer ce numéro, afin d'activer votre compte Telepac pour toute l'année 2011.

Vous pourrez également vous appuyer sur la **chambre d'agriculture du Gers**, qui propose un appui aux éleveurs dans la télédéclaration de la PMTVA.

Les Unités Territoriales de la DDT mettront également des postes informatiques à disposition, aux endroits suivants : Condom, Mirande, Nogaro, Gimont.

Les avantages liés à la télédéclaration sont nombreux : vous éviterez de vous déplacer à la DDT et vous pourrez surtout accéder aux informations suivantes de façon permanente :

- o le récapitulatif de vos aides de la campagne précédente
- o votre portefeuille de droits
- o vos compte-rendus de paiement
- o le détail de vos demandes d'aide de la campagne en cours
- o les notices et la réglementation en vigueur

La démarche est simple et sûre. Si vous avez le moindre doute à l'issue de votre télédéclaration, contactez la DDT (au 05.62.61.47.14), qui vous confirmera que votre demande d'aide a bien abouti.

Les aides PAC Surface :

La télédéclaration des dossiers PAC Surface sera ouverte du 1er Avril au 16 mai 2011 inclus. Un numéro d'assistance direct DDT sera accessible à compter du 4 Avril 2011 : 05.62.61.46.79. Si vous souhaitez activer votre compte Telepac avant le 4 Avril, vous pouvez dès maintenant contacter le service des aides PAC de la DDT au numéro suivant : 05.62.61.53.00 (choix 1).

Un certain nombre d'organismes de services du Gers proposeront par ailleurs un accompagnement personnalisé (ex : chambre d'agriculture, Centres de gestion). Les coopératives agricoles seront associées à la démarche et des postes seront également mis à disposition dans les Unités territoriales de la DDT.